

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD**  
**SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021**

*Séance du Jeudi 27 Mai 2021*

-----oOo-----

DELIBERATION N° 12  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCÉS INTERNES  
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

**Extrait de la réunion du 27 Mai 2021**

**ETAIENT PRESENTS**

M. BANINO, Mme BARBUSSE, M. BASTID, Mmes BERGERI, BLANC, MM. BLANC, BOUAD, Mme BRESCHIT, M. BURGOA, Mmes CHAULET, CORBIERE, COUVREUR, DE GIRARDI, M. DELORD, Mme FARDOUX-JOUVE, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, LAURENT-PERRIGOT, MM. MALAVIEILLE, MEIZONNET, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MURRE, NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PECOUT, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PORTAL, PROCIDA, Mme PRUVOT, M. RIBOT, Mme SARTRE, MM. SERRE, SUAU, TIBERINO, VALADIER, VALY.

**PROCURATION(S)**

Madame BORIES pour Monsieur BANINO, Madame DHERBECOURT pour Monsieur VALADIER, Monsieur GRAS pour Monsieur TIBERINO, Monsieur ROSSO pour Monsieur BURGOA, Monsieur VALETTE pour Madame GIANNACCINI.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2020 ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2021 -  
BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE**

N° 12



SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

VU le rapport n° 112 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, Monsieur DELORD

VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,

VU en particulier les articles L. 3312-6, R. 3312-9 et R. 3312-10 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les règles de reprise des résultats de l'exercice précédent,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007,

VU la délibération n° 08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

VU la délibération n° 04 du Conseil départemental en date du 11 janvier 2021, adoptant le Budget primitif 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique qui s'élève à **50 000,00 euros**,

VU la délibération n° 08 du Conseil départemental en date du 27 mai 2021, adoptant le Compte Administratif 2020 du Budget annexe de l'Ingénierie publique,

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 25 mai 2021,

VU les pièces du dossier,

**Considérant** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe de l'Ingénierie publique présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2020 et constate le résultat de la section d'exploitation,

**Considérant** que le résultat d'exploitation 2020 à reprendre en 2021 est égal à un montant de -13 700,49 € (déficit),

**Considérant** dès lors qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires 2021,

**A L'UNANIMITE,**

Madame BORIES est présente lors de l'examen de ce dossier.

Madame BORIES est présente lors de l'examen de ce dossier.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

Est affecté le résultat 2020 de fonctionnement d'un montant de - 13 700,49 € au Budget annexe de l'Ingénierie publique 2021.

**ARTICLE 2 :**

Est adoptée la Décision modificative n°1 – 2021 valant également Budget supplémentaire et dans ce cadre sont approuvées les propositions budgétaires mentionnées à la présente délibération et sont réajustés les crédits correspondants :

Dépenses de fonctionnement	Mouvement DMI 2021
Résultat reporté en dépenses d'exploitation Imputation D 002 002	13 700,49 €
Charges à caractère général - Remboursement de frais Imputation D 011 6287	- 13 700,49 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Les recettes et les dépenses sont ainsi votées en équilibre.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

**POUR AMPLIATION**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Pour le Président et par délégation,**

~~Attachée,~~  
  
Delphine PALOC

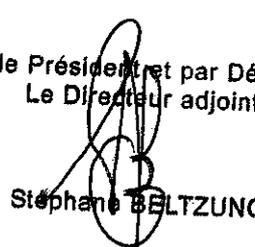
Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :

- L'affichage le : 7 JUIIN 2021

- La transmission au représentant de l'Etat le : 7 JUIIN 2021

le Président et par Délégation  
Le Directeur adjoint

  
Stéphane BELTZUNG